

Image not found or type unknown



Mur de soutènement et aménagement communal : à qui la charge ?

Par **jo_spart**, le **13/10/2014** à **11:17**

Bonjour,

Je suis actuellement en phase de construction de ma maison. La commune avait validé en conseil municipal de début d'année qu'une fois la parcelle vendue, il serait prévu un élargissement du trottoir afin d'y intégrer une voie de stationnement.

Or, au vu de la configuration du terrain, notre habitation se situe à 1,50 m au dessus de la voirie communale. Un aménagement sera désormais nécessaire afin de retenir les terres de notre propriété (ce qui n'était pas le cas auparavant puisque le terrain se terminait en pente et venait affleurer le trottoir).

Question : à qui revient la charge de la mise en œuvre du soutènement ? A la commune ou à moi ?

Merci de votre aide.